



Assistant/e en pharmacie CFC

Formation bilingue



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

—
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

Index

Conditions.....	4
Durée de formation.....	4
Jours de cours.....	4
Frais.....	4
Répartition des branches.....	5
Formation en entreprise.....	6
Accès à la formation bilingue	6
Cours interentreprises	6
Conditions de promotion	7
Evaluation par l'école.....	7
Mesures pédagogiques d'appui	8
Recommandations aux parties contractantes	8
Procédure de qualification.....	9
Calcul des notes	10
Certificat.....	11
Formation continue	11

Conditions

- > Un contrat d'apprentissage conclu
- > L'apprenti/e est tenu/e de faire tout son possible pour assurer le succès de l'apprentissage.
- > Présence obligatoire aux cours professionnels

Durée de formation

3 ans

Jours de cours

- > 2 jours durant la première année
- > 1 jour durant les deux dernières années d'apprentissage

Frais

Les frais de matériel d'enseignement sont à la charge des élèves. Le montant forfaitaire (taxes de cours) pour tout autre matériel distribué aux cours de l'année s'élève annuellement à CHF 35.- pour les formations de 1 jour par semaine, à CHF 45.- pour les formations de 1½ à 2 jours par semaine.

Répartition des branches

Année d'apprentissage	1	2	3
Langue nationale locale	2	2	2
Langue étrangère (allemand) <i>Enseignement séparé</i>	2	1	2
Économie, droit, société	2	1	0
Enseignement spécialisé Connaissances professionnelles **	2 4	1 2	0 2
Cours d'appui bili ** <i>Enseignement en L1 pour combler les déficits linguistiques</i>	2	1	1
Tâches administratives	2	0	0
Professionnalité de l'APH	1	1	1
Gestion de la marchandise	1	0	0
Promotion des ventes		0	1
Cours facultatifs (Goethe B2)		2	2

** Enseignement dans la langue partenaire (allemand)

Formation en entreprise

En cas de problème en entreprise, il faut s'adresser au Service de la formation professionnelle ou auprès de la Commission d'apprentissage (tél. 026 305 25 00).

Accès à la formation bilingue

L'accès à la formation bilingue est réservé aux élèves ayant un niveau de langue oral B1 dans la langue partenaire. Un test d'entrée oral la semaine avant la reprise des cours professionnels ou un certificat de langue B1 sont les conditions d'admission.

L'engagement demande une participation minimale d'un semestre. Un retour dans une classe de langue maternelle doit se faire au plus tard jusqu'au 4^{ème} semestre.

Cours interentreprises

Les associations professionnelles organisent les 12 à 15 jours de cours interentreprises.

Ces cours sont obligatoires et les notes sont reprises pour le calcul de la moyenne des examens finaux.

Durant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale, aucun cours interentreprises n'a lieu.

Conditions de promotion

Evaluation par l'école

L'évaluation intermédiaire se compose uniquement d'une évaluation école.

Branches	Forme		Note de position	Note de branche
Connaissances professionnelles générales	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8
Connaissances professionnelles spécifiques	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Langue nationale locale	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8
Langue étrangère	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Économie, droit, société	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Travaux administratifs	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Gestion de la marchandise	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8
Moyenne		31.6/7		4.5

Mesures pédagogiques d'appui

En cas de difficultés scolaires majeures, la personne en formation peut participer à des mesures pédagogiques d'appui pour la/les domaine/s concernée/s.

Recommandations aux parties contractantes

- > Poursuite de la formation professionnelle initiale
- > Poursuite de la formation professionnelle avec fréquentation des mesures pédagogiques d'appui
- > Répétition avec rallongement de la durée de formation
- > Résiliation du contrat d'apprentissage



Procédure de qualification

Formulaire de notes Assistant/e en pharmacie CFC

Domaines de qualification	Notes d'école et examens							Procédure de qualification		Certificat de notes Notes; Calcul de la note
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre	Note des compétences; valeurs moyennes des notes d'école	Notes des positions; notes dans le domaine de qualification		
1. Note des compétences Notes des compétences 1 à 12						X	: 12	•		La note des compétences compte double. • •
2. Travail pratique Travail pratique imposé						X		•		Le domaine de qualification 2 compte double. • •
3. Connaissances professionnelles 3.1 Examen écrit 3.2 Examen oral 3.3 Note d'école						X x •		• +• +• •••		Le domaine de qualification 3 compte double. • •
4. Langue nationale locale 4.1 Examen oral 4.2 Note d'école						x •		• +• ••		•
5. Langue étrangère 5.1 Examen oral 5.2 Note d'école						X •		• +• ••		•
6. Économie, droit, société 6.1 Note d'école								•		•
Somme de toutes les notes										•
Note globale	Somme de toutes les notes : 9									•

•*:

Conformément à la directive, le résultat du travail personnel d'approfondissement qui englobe 40 leçons est pris en compte dans la note du 5^e semestre. Il fait donc partie de la note d'école.

Calcul des notes

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Art. 16 Conditions de réussite, calcul des notes et pondération des notes

¹ La procédure de qualification est réussie si:

- a. la note des 12 compétences (note des compétences) est supérieure ou égale à 4.0;
- b. les notes des domaines de qualification «Travail pratique» et «Connaissances professionnelles» sont supérieures ou égales à 4.0, et
- c. la note globale est supérieure ou égale à 4.0.

² La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification ci-après:

- a. note des compétences: coefficient 2;
- b. travail pratique: coefficient 2;
- c. connaissances professionnelles: coefficient 2;
- d. langue nationale locale: coefficient 1;
- e. langue étrangère: coefficient 1;
- f. économie, droit, société: coefficient 1.

³ La note des compétences correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes attribuées à chacune des douze compétences. Les notes des compétences 3 et 9 sont données par la moyenne des notes correspondantes obtenues dans l'entreprise et aux cours interentreprises.

⁴ La note du domaine de qualification «connaissances professionnelles» correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes des examens finaux écrit et oral ainsi que de la note d'expérience. La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des bulletins semestriels concernant l'enseignement des connaissances professionnelles selon le plan de formation.

⁵ Les notes des domaines de qualification «langue nationale locale» et «langue étrangère» sont données par la moyenne, arrondie à la première décimale, de la note correspondante de l'examen final et de la note d'expérience correspondante. La note d'expérience est donnée par la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des bulletins semestriels obtenues au cours de la dernière année de la formation dans la branche correspondante de l'école professionnelle.

⁶ La note du domaine de qualification «économie, droit, société» est donnée par la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des bulletins semestriels obtenues dans la branche correspondante à l'école professionnelle.

Certificat

La personne qui a réussi la procédure de qualification reçoit le certificat fédéral de capacité (CFC).

Le certificat fédéral de capacité autorise ses titulaires à porter le titre légalement protégé d'«assistante en pharmacie CFC/assistant en pharmacie CFC».

Les apprenti/es avec une formation bilingue obtiennent comme complément au CFC, une attestation supplémentaire basée sur une évaluation orale (effectuée durant le 6^{ème} semestre).



Formation continue

Avant ou après l'apprentissage, la maturité santé social post-CFC peut être suivie à l'EPAI Fribourg (<https://www.fr.ch/epai>).

Après l'obtention de la maturité santé sociale, possibilité de se présenter aux examens de la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires (<https://www.fr.ch/s2/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/passerelle-maturite-professionnelle-maturite-specialisee-hautes-ecoles-universitaires-informations-et-inscription>).

Possibilité pour l'assistant/e en pharmacie de faire un brevet fédéral d'assistant/e de gestion en pharmacie (<https://www.romandieformation.ch/formation/commerce-vente/brevet-federal-assistante-gestion-pharmacie>) ou (<https://www.siu.ch/apothe-ken/pharma-betriebsassistent>).

pharmaSuisse (www.pharmasuisse.ch) renseigne sur les possibilités de formation continue.

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg
T +41 26 305 25 26, www.fr.ch/epc

Etat mai 2022

6-1-2 GUI_Pharma CFC Bili_FR

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

